



CELLULE ECONOMIQUE DU BTP DE LA REUNION

www.btp-reunion.net

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le **Mémento**, veuillez [cliquer ici](#)

Liens pour la gestion des déchets du BTP :

[Bourse aux matériaux](#)

[Diagnostic-demolition.ademe.fr](#)

[BAZED - Conception Construction Zéro Déchet](#)

[Batirpouirlaplanete.fr](#)

[Construction21.org](#)

[Recycleurs-du-btp.fr/quali-recycle-btp](#)

Maitres d'ouvrage :

- [Déchets-batiment](#)
- [Déchets-travaux-publics](#)

Maitres d'œuvre :

- [Déchets-batiment](#)
- [Déchets-travaux-publics](#)

Entreprises :

- [Déchets-batiment](#)
 - [Déchets-travaux-publics](#)
- www.casuffitlegachis.fr :
« [Mes solutions déchets](#) »

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DU BTP – ACTUALITES DES FILIERES

Bulletin d'août 2017 – N°13 – Mission gestion des déchets du BTP / CER BTP

Le bilan nuancé du recyclage à La Réunion

Comme chaque année, le SICR fait le bilan et il est mitigé : si le tonnage de déchets collectés et traités se maintient, des progrès sont encore à rechercher pour lutter contre les filières illégales et l'évaporation en matière de déclarations. Dans le recyclage, tout le monde ne joue pas le jeu. Il y a d'abord les bons points.

En 2016, ce sont à nouveau près de 20 000 tonnes de déchets qui ont été collectés et traités par les filières représentées par le SICR (Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion). Autant de déchets échappant désormais à l'enfouissement. Un bon niveau de performance atteint grâce à l'implication des éco-organismes présents dans l'île et qui financent grâce aux éco-contributions la gestion des filières de collecte et de traitement des produits en fin de vie via 1 300 points d'enlèvement. [...]

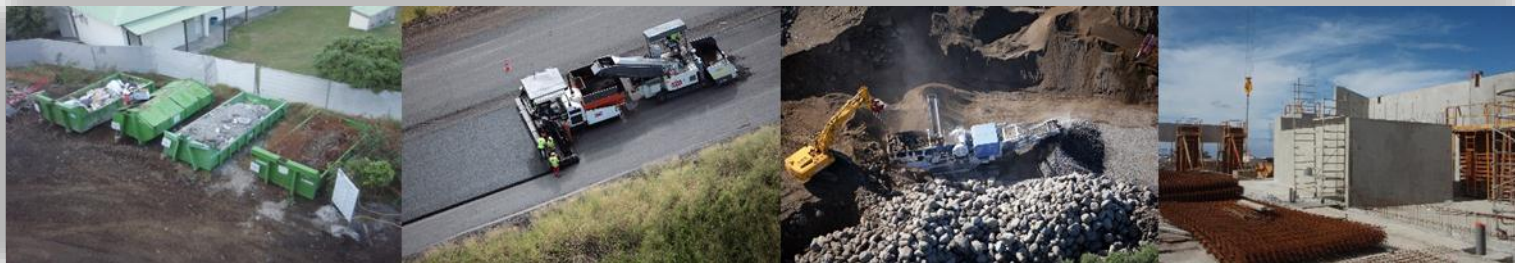
Certains points restent à améliorer.

Si leur nombre n'a cessé de progresser des filières manquent encore à l'appel : mobilier, bouteilles en plastique, papier... Pour le SICR, il est souhaitable que la « dynamique REP soit encore renforcée par l'implication de tous les éco-organismes nationaux ». Le syndicat constate également une baisse au niveau des tonnages déclarés et regrette que « très peu de producteurs adhèrent auprès des éco-organismes nationaux ». [...]

Autre sujet préoccupant pour le SICR : l'évaporation de certains déchets comme les batteries, la ferraille issue des véhicules hors d'usage ou les équipements électriques et électroniques... « Ces déchets à valeur positive alimentent malheureusement des filières illégales. Or on sait que la captation des gisements est un véritable enjeu pour les entreprises concernées. Ils conditionnent leur équilibre économique », regrette le syndicat. Pour le SICR, il est important de trouver « les moyens pour sécuriser le fonctionnement des filières autorisées. Les filières REP sont un véritable atout pour La Réunion ». Portée par la hausse du prix du plomb, une bonne partie des batteries déclarées échappe à la collecte. Le taux de valorisation atteint 48 %. Contre un taux de déclaration de 85 % (importations), le taux de collecte est de 45 %. Même évaporation importante pour les voitures usagées. L'existence d'une filière parallèle vers l'Afrique est pointée du doigt.

Source: <https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2017/05/29/Le-bilan-nuance-du-recyclage-La-Reunion-470478>

Pour en savoir plus : <http://www.linfo.re/la-reunion/societe/718954-pres-de-20-000-tonnes-de-dechets-traites-par-les-filieres-rep-a-la-reunion>



Outils :

Trouvez les prestataires chargés de la collecte et du traitement des déchets les plus proches!

Application smartphones :
« Déchets BTP »

Site internet :
dechets-chantier.ffbatiment.fr

Actualité :

Décryptage du Décret TRI 5 FLUX :

Dans le prolongement de la loi sur la transition énergétique, et en complément de l'obligation sur le tri et la valorisation des emballages professionnels (Art. R 543-66 à 72 du code de l'Environnement), le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 oblige depuis le 1er juillet 2016 au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets (Art. D 543 à 287 du code de l'Environnement). Ces 5 flux sont : papier/carton, métal, plastique, verre et bois

Source: http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/dechets-obligation-tri-5-flux_010227.pdf

Diagnostic amiante : une nouvelle méthode à appliquer au 1er octobre 2017

Afnor a publié une nouvelle version de la norme NF X46-020 qui définit comment réaliser un repérage de l'amiante dans les immeubles bâtis. Mise à jour par les professionnels concernés, elle entre en application le 1er octobre 2017. [...]

Quatre principales évolutions

La nouvelle version de la norme NF X46-020 présente quatre principales évolutions :

- une définition plus adaptée des responsabilités incombant au donneur d'ordre et à l'opérateur de repérage ;
- apparition, en annexe A, de la notion de zones présentant des similitudes d'ouvrage (« ZPSO ») permettant d'optimiser le déroulement de la mission de repérage, voire de réduire le nombre de prélèvements à effectuer ;
- des possibilités, pour l'opérateur de repérage, de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante, selon les différentes situations rencontrées ;
- un descriptif plus complet des sondages et prélèvements à effectuer pour les différents ouvrages ;
- une présentation des techniques à utiliser pour les sondages, et notamment les outils susceptibles d'être utilisés. [...]

Une entrée en application est prévue au 1er octobre 2017.

Source : <http://www.lemoniteur.fr/article/diagnostic-amiante-une-nouvelle-methode-a-appliquer-au-1er-octobre-2017-34696974>

La scorie a permis de créer un nouveau matériau de construction durable, à propriétés isolantes.

À la Plaine des Palmistes, Henri Clervil a posé, en 2016, le dernier bloc-parement de scories qui achève la construction de sa maison bioclimatique. Un modèle du genre, dont il souhaite voir répliquer le mode de construction, à grande échelle, à La Réunion. Employer la ressource locale de lave scoriacée dans un procédé auto-constructif isolant, c'est l'invention qui lui a valu, en 2005, d'être lauréat du concours national d'aide à la création d'entreprise de technologies innovantes, du ministère de la Recherche. [...]

Les performances sont spectaculaires, selon les études effectuées. Par un froid de 4 à 6°C, la nuit, une différence de température de 8 à 10°C est observée entre l'intérieur et l'extérieur, suivant l'ensoleillement de la journée. L'affaiblissement acoustique est de l'ordre de 57 décibels pour les murs, et de 27 décibels pour les cloisons de 6,5 centimètres, constituées de parements assemblés sur champ, comme des carreaux de plâtre.

Sources: <https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2017/05/11/Linventeur-du-materiau-isolant-Haclave-bataille-pour-le-produire-La>